

## SEANCE DU 26 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le vingt six mars , à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VRAIVILLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky PAUMIER, Maire.

Etaient présents : Mme PREVOTEAU Andrée Adjointe, Mme BOURDON Gladys, Mme CHEVAL Céline, Mr GAMBLIN Hervé, Mr JORON François, Mr LELIEUR Charles, Mme LEMAUX Béatrice, Mr MEEUS Marcel, Mr MOREAU Laurent, Mr PAUMIER Jacky, Mme SURVILLE Annie, Mr Jean François MARTIN.

Etait absente : Mme Carole DEVAUX

Madame Annie SURVILLE est élue secrétaire assistée de Madame LE ROUGET, Secrétaire de Mairie.

Date de convocation : 19 mars 2009	Présents : 14
Date d'affichage : 19 mars 2009	Votants : 14
	Absents : 1

---

### VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux de contributions directes qui restent inchangés et les plus bas du canton, à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation ... 3.15 % Taxe foncier bâti : .... 6.95%
- ✓ Taxe foncier non bâti .... 19.70 %

### BUDGET PRIMITIF 2009

Après avoir réuni la commission des finances et rencontrer M. BOUYSSOU , receveur, qui a validé le BUDGET PRIMITIF 2009, Monsieur le Maire présente les B.P. 2009 au Conseil Municipal :

<b>COMMUNE</b> : Fonctionnement – Dépenses /Recettes :	<b>241.412.21 €</b>
Investissement - Dépense/Recettes :	<b>60.003.43 €</b>

<b>CAISSE DES ECOLES</b> :	Fonctionnement – Dépenses/Recettes :	<b>21.986.00 €</b>
----------------------------	--------------------------------------	--------------------

<b>C.C.A.S</b> :	Fonctionnement – Dépenses/Recettes :	<b>6.225.36 €</b>
------------------	--------------------------------------	-------------------

Les budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité.

### INVESTISSEMENT

21311.91 – Mairie toiture .....	<b>17.000 €</b>
2183.91 – Mairie .....	<b>3.200 €</b>
2315.97 – Ecole – .....	<b>5.000 €</b>
2315.94 - Voirie rue du Mouchelle .....	<b>11.000 €</b>

### SUBVENTIONS 2009

Comité des Fêtes : 1.500.00€	Association Ecoliers Vraivillais :	200.00 €
Chasse : 200.00€	Club de l'amitié :	300.00 €

Les blés en herbe :	100.00 €	Coopérative scolaire	: 1.500.00 €
Croix rouge :	90.00 €	Don du Sang	: 80.00 €
Myopathie :	90.00 €	Participation collège	: 205.00 €
Secours Populaire	90.00 €	SPA	: 50.00 €
U.M.E.E. :	84.00 €	ASSOC. MAIRES CANTON	: 50.00 €

## **COMPTABILITE**

### **1. COMPTE DE GESTION 2008**

Le Conseil Municipal

- ✓ Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2008 de la commune et des budgets annexes lors de la réunion du 26 MARS 2009..
- ✓ Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures :
  1. le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007
  2. Celui de tous les titres de recettes émis
  3. Et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés

Et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Déclare que le compte de gestion de la commune et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2008 par le Receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2. AMORTISSEMENT**

Les dispositions de la réglementation (article L.2321-2,28° Code Général des Collectivités Territoriales) rendent obligatoire l'amortissement des subventions d'équipement versées (compte 204)

Le Conseil Municipal décide l'amortissement sur une durée de 15 ans des sommes versées à des bénéficiaires publics (compte 2041).

### **3. AFFECTATION DU RESULTAT**

## **COMMUNE**

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2008

- statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2008
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 89.612.64 € en fonctionnement
- vu le déficit d'investissement

A l'unanimité le CONSEIL MUNICIPAL décide d'affecter le résultat comme suit :

- virement à la section d'investissement du BP 2009 : 12.729.00 €

- excédent reporté au BP 2009	:	71.859.21 €
Affectation en réserves 1068 en investissement	:	17.753.43 €

### **CAISSE DES ECOLES**

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2008

- statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2008
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 6.986.16 € en fonctionnement

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL décide d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement.

### **C.C.A.S.**

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2008

- statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2008
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 425.36 € en fonctionnement

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL décide d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement.

### **ACHAT ORDINATEUR**

Le Conseil Municipal décide d'acheter un ordinateur pour la Mairie et d'effectuer l'achat auprès de la STE METRO – CASH pour une somme de **597.06 euros**

Cette somme est inscrite au B.P. 2009 au compte 2183 opération 91.